

**AIDE A LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE
DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITÉ
POUR LES ANIMAUX D'ESPÈCES NON DOMESTIQUES**

Le certificat de Capacité

Le Certificat de Capacité est personnel et incessible. Ce n'est pas un diplôme mais une autorisation administrative d'exercer une responsabilité au sein d'un établissement d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques.

Le Certificat de Capacité est délivré pour :

- un type d'activité (présentation au public, élevage, vente),
- certaines espèces ou groupes d'espèces animales non domestiques.

Le titulaire doit en demander l'extension à d'autres espèces que celles mentionnés par la décision, ou le transfert à d'autres types d'établissements, dès lors qu'il envisage une modification des conditions d'exercice de ses fonctions.

Le Certificat de Capacité peut être accordé sans limitation de durée, ou pour une période probatoire dans la mesure où le candidat a besoin de parfaire ses connaissances. S'il s'avère que le titulaire du Certificat de Capacité se montre incompetent à entretenir des animaux pour lesquels il est certifié et notamment en cas de fautes graves et/ou répétés, ou si le titulaire a fait l'objet d'une condamnation pour infraction à la loi relative à la protection de la nature ou à la protection animale, il pourra être procédé à l'abrogation partielle ou totale du Certificat de Capacité. L'intéressé doit, par ailleurs, respecter l'ensemble des obligations légales, réglementaires et administratives tant nationales qu'internationales applicables à la faune sauvage captive.

La Demande de Certificat de Capacité

Les demandeurs doivent justifier d'une durée minimale d'expérience fixée, en fonction des diplômes dont ils sont titulaires, par l'Arrêté Ministériel du 04 octobre 2004 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2000.

Le dossier de demande est composé d'une série de pièces et de documents. Il comprend deux parties introduites par une lettre de demande :

- Informations concernant la personnalité du demandeur;
- - Informations concernant le projet ou l'établissement d'élevage concerné.

Huit exemplaires du dossier dactylographié (nombre à demander a votre Direction Départementale des Services Vétérinaires), reliés, doivent être déposés par le demandeur ou adressé en envoi recommandé au Préfet du département dans lequel l'établissement d'élevage est ou sera situé. Pour les dossiers relatifs à l'activité d'élevage ou de vente, le Préfet décide de l'attribution ou du refus du Certificat de Capacité après l'avis de la Commission Départementale des Sites, réunie en Préfecture.

Constitution du dossier

Chaque pièce doit apparaître sur une ou plusieurs feuilles séparées avec mention en haut du numéro et du titre de la rubrique correspondante indiquée ci-après et être classée dans l'ordre.

Liste des pièces constitutives

- **Pièce n° 1** : Sommaire du dossier (Chapitres, pièces, pagination)
- **Pièce n° 2** : **Lettre de demande** rédigée selon le modèle proposé ci-dessous :

Je soussigné(e) (nom et prénom) présente une demande de Certificat de Capacité pour (l'élevage, la présentation au public, la vente) d'animaux vivants d'espèces non domestiques.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations que j'apporte dans ce dossier.

Fait à ... , le ... Signature

A) INFORMATIONS CONCERNANT LA PERSONNALITÉ DU DEMANDEUR

- **Pièce n° 3: Fiche d'information** (rédigée sur une feuille séparée) contenant dans l'ordre:

Nom/ Prénoms/ Date de naissance et Age/ Profession actuelle/ Adresse du domicile/ Numéro de téléphone du domicile, adresse courriel.

- **Pièce n° 4: état civil** photocopie de la carte d'identité nationale.
- **Pièce n° 5: Bulletin Numéro 3 du casier judiciaire** (demande effectuée à l'adresse suivante: Casier Judiciaire National; 44079 NANTES Cedex 01). ou sur Internet sur : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/>
- **Pièce n° 6: Curriculum vitae** incluant les informations suivantes:

Date/ État civil et adresse/ Nom/ Prénom/ Date de naissance/ Lieu de naissance/ Adresse du domicile/ Numéro de téléphone, adresse courriel.

Dans le cas où vous validez vos diplômes comme acquisition de connaissances, donner l'intitulé exact de ce diplôme ou de ce certificat, tel qu'il apparaît sur le document. La copie de ce diplôme ou certificat sera jointe au dossier pour en constituer la 6^{ème} pièce. Inscrire la mention "P.J. n° X" après la désignation de chaque diplôme ou certificat lorsque sa copie est effectivement jointe au dossier.

Stages et formation complémentaires en développant ceux qui concernent les animaux d'espèce non domestiques. Pour chaque élément: Période (jour, mois et année) durée, Nature ou objectif, Établissement (nom et adresse), Domaine ou Service impliqué ou fréquenté. (Veiller à donner les intitulés exacts de ces activités tels que mentionnés sur les copies des documents que vous joindrez pour constituer la 6^{ème} pièce de ce dossier (P.J.). Publications, publications diverses (effectués par vous-même: seul, ou en collaboration), Écrites (ouvrage, article dans une revue, document photocopie etc...), Orales (conférence, exposé, cours,), Médiatisée (interviews, participation à des émissions radiophoniques, télévisées etc...). (Veiller à donner l'intitulé exact de ces publications tel que mentionné sur la copie du document que vous joindrez, en pièce justificative, pour constituer la 6^{ème} pièce de ce dossier (P.J.).

Participations à des activités, des associations ou des organismes ayant pour objet la protection ou la connaissance des animaux; part prise dans ces activités. (Veiller à donner l'intitulé exact de ces activités tel

que mentionné sur la copie du document que vous joindrez, en pièce justificative, pour constituer la 6ème pièce de ce dossier (P.J.).

● **Pièce n° 7 : Pièces justificatives des informations du curriculum vitae:** Copies des diplômes, des certificats, des attestations, des publications etc... mentionnés dans le curriculum et portant le numéro correspondant.

● **Pièce n° 8 : Modalités d'acquisition des compétences** en matière d'animaux d'espèces non domestiques et de leur enrichissement

- Études. Stages. Pour chaque élément, préciser: la date, la durée, le thème, le nom et l'adresse de l'établissement, le nom du ou des maîtres de stage, l'expérience acquise./ Visites et contacts (parc animalier, centre d'élevage, personnalité pédagogique, scientifique, médiatique etc...). Pour chaque élément, préciser: la date, le nom et l'adresse de l'établissement ou de l'interlocuteur, l'expérience acquise.

- Bibliographies. Lectures d'ouvrages: citer les ouvrages et revues pertinentes que vous possédez, consultez ou avez consulté.

● **Pièce n° 9 : Note précisant votre fonction dans l'établissement d'élevage d'espèces non domestiques**

Pour un établissement d'élevage à caractère "familial" ou "amateur": "Je serai (suis) le(a) seul(e) responsable de mon établissement et le(a) seul(e) à entretenir les animaux que je détiendrai (détiens). Mon épouse, mon (mes) fils, ma (mes) fille(s) âgé(es) de m'aidant parfois dans cette tâche avec les animaux les plus faciles."

B) INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET (OU L'ÉTABLISSEMENT) DU DEMANDEUR

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES:

Les informations seront plus détaillées dans le cas d'un établissement de :

- présentation au public,
- vente,
- soins pour animaux de la faune sauvage,
- détention d'un nombre important d'espèces,
- détention d'espèces "sensibles" car protégées, rares ou dangereuses,

que dans le cas d'un élevage "d'amateur" ou d'agrément d'espèces relativement communes.

● **Pièce n° 10: Informations relatives au projet ou à l'établissement d'élevage d'espèces non domestiques :**

Forme juridique: (exemples: Nom propre, Association loi 1901, élevage amateur etc...) / Dénomination / Adresse (même s'il ne s'agit que d'un projet sans engagement de votre part) / Numéro de téléphone // Date d'ouverture souhaitée ou effective (à indiquer même si l'établissement n'a pas encore fait l'objet d'une autorisation préfectorale d'ouverture)/ Le cas échéant, copie de l'arrêté Préfectoral d'autorisation d'ouverture

Les informations suivantes doivent permettre d'apprécier d'emblée l'importance de l'établissement ou du projet - Superficie du projet ou de l'établissement / Liens éventuels avec d'autres établissements/ Nombre

total d'espèces prévues dans le projet ou que l'établissement détient effectivement (faire séparément état des espèces domestiques éventuelles)

● **Pièce n° 11: Note relative aux spécimens** qui sont hébergés ou que vous souhaiteriez héberger dans l'établissement indiquant:

A) classé sous forme de tableau:

Le nom vernaculaire de chaque espèce/ Le nom scientifique de chaque espèce (genre et espèce)/ La famille/ Le nombre d'individus mâles/ Le nombre d'individus femelles/ Le nombre d'individus dont le sexe n'est pas déterminé/ Le nombre total d'individus/ Le statut de protection (espèce du patrimoine français, espèce de la faune guyanaise, espèce inscrite aux annexes de la Convention de Washington ou du Règlement Communautaire Européen 338/97). (Note: dans le cas des établissements existants, pour les espèces françaises ou guyanaises protégées et pour les espèces inscrites aux annexes I, II et III de la Convention de Washington, prière de fournir les pièces justificatives de l'origine des spécimens).

NOTE: Les animaux de races ou d'espèces domestiques (voir annexe 1) ainsi que les espèces de gibier dont la chasse est autorisée ne sont pas concernés par la réglementation relative à ce Certificat de Capacité.

Le tableau comprendra éventuellement deux parties: - une éventuelle mentionnant les espèces que vous détenez actuellement et une mentionnant les espèces que vous souhaitez détenir.

B) les informations sur la biologie des espèces:

Origine géographique, Biotope, Danger éventuel pour l'Homme, Danger éventuel pour la Faune locale, Cohabitation des différentes espèces, Age de maturité sexuelle, Saison de reproduction, Taille des portées ou des nichées, Durée de la gestation, de l'incubation, de la vie larvaire, Poids des jeunes à la naissance, Nombre de jeunes escomptés par femelle et par an.

● **Pièce n° 12: Plans des installations existantes** (et/ou) prévues (présentés de préférence en format A4)

- Plan de situation de l'établissement permettant de localiser l'établissement / Plan détaillé de l'installation destinés à la reproduction/ destinés à l'élevage des jeunes pendant leurs premiers jours/ de soins vétérinaires/ de mise en quarantaine/ de préparation et de stockage des aliments/ de culture de plantes pouvant servir de nourriture à vos animaux ou au décors des installations/ d'élevage d'animaux pouvant servir de nourriture à vos pensionnaires/ d'entreposage de l'outillage et des accessoires/ d'entreposage des engins de transport/ destinés au matériel technique (de chauffage, de filtration, de ventilation etc

● **Pièce n° 13: Description détaillée des installations, accessoires et matériel**

Le nom de chaque installation ou équipement sera précédé du numéro ou du repère correspondant porté sur le plan.

- Clôtures extérieures et intérieures: nature, maille du grillage, écartement des barreaux, écartement et nature des poteaux de soutien, hauteur au dessus du sol, profondeur d'enfoncement ou fixation dans le sol. - Enclos en indiquant leur nature, leur résistance prévue et leurs dimensions. - Logements, abris pour les animaux, arbres, rochers, abreuvoirs etc ... de plein air. - Cages en mentionnant leur nature et leurs dimensions. - Accessoires. - Systèmes de ventilation et de chauffage etc... Préciser leurs caractéristiques et performances, - Locaux ou Emplacements destinés à la réception des déchets et des cadavres (préciser la nature des matériaux des parois, du plafond, et des produits disponibles.

● **Pièce n° 14 : Photographies, schémas, notices d'utilisation** et plans complémentaires sur les équipements, sur l'agencement général des installations (Numéroter et inscrire votre nom au dos des clichés s'ils ne sont pas reliés ou attachés avec les autres pièces du dossier).

● **Pièce n° 15 : (Vente et Elevage surtout) Dossier décrivant le flux d'animaux** qui transitent dans l'établissement: - Volume ou nombre d'individus, groupe par groupe ou espèce par espèce ou variété par variété entrant et sortant de l'établissement,/ Origine et source des animaux : type d'approvisionnement: achat (éventuellement nom et adresse de fournisseurs prévus), * élevage (éventuellement nom et adresse de fournisseurs prévus), / organisation du stockage des animaux reçus,/ modalités précises sur l'acclimatation des animaux reçus,/ Modalités d'élevage

Oiseaux : Reproducteurs/ Œufs : collecte, stockage, Incubation (naturelle, artificielle), paramètres.../ Élevage des jeunes/ Renouvellement des reproducteurs

● **Pièce n° 16: Document relatif au régime alimentaire** dont bénéficient les animaux

Aspects qualitatifs (nature des produits de base utilisés), Aspects quantitatifs (quantité donnée ou pourcentage incorporé aux mélanges), Particularités du régime chez les reproducteurs/ Modalités de préparation des aliments, · Stockage de produits de base ou des aliments préparés,/ Fréquence de la distribution des repas,A établir par espèce ou par groupe d'espèces et éventuellement par groupe d'âge.

● **Pièce n° 17: (uniquement pour l'élevage). Tableau récapitulatif de l'ensemble des résultats** éventuels obtenus, sur les trois derniers exercices au minimum en:

Reproduction/ Fertilité/ Prolificité (production)/ Croissance ... en indiquant les méthodes de contrôle de ces résultats.

● **Pièce n° 18: Pièce permettant d'apprécier la politique menée en matière de santé des animaux** (politique sanitaire) qui précise:

- Votre attitude à l'égard des animaux nouvellement introduits/ Votre politique permanente de prévention des maladies et accidents/ Les systèmes de purification de l'air, de l'eau/ Les contrôles effectués sur l'environnement de vos animaux. Exemples de contrôles:

* pour les espèces aériennes et les incubateurs à oeufs: contrôle de l'humidité, de la température de l'air, de la ventilation etc...

- Les causes principales de variation de ces paramètres notamment dans le cas de votre projet,

- Les moyens prévus pour ajuster ces paramètres en cas de déviation,

- les mesures d'hygiène prises: nettoyage, désinfection, évacuation des déchets, (méthode, fréquence, produits utilisés ...)

- Les traitements de routine ou éventuellement administrés aux animaux,

- Votre attitude face à un animal malade,

- Modèle de fiche d'infirmerie,

- Les moyens et techniques de désinfection utilisés,

- La mortalité effective ou prévue,

- Nom du Vétérinaire attaché à l'établissement, ...

● **Pièce n° 19: Description de la politique générale menée et des conditions de fonctionnement de l'établissement**

- Politique générale. Exemples:

Conception de votre activité de présentation, d'éleveur,

Possibilité d'hébergement ou d'adoption d'animaux abandonnés ou saisis, ou de soins aux animaux de la faune sauvage,

● **Pièce n° 20 : Copie des pièces de contrôle:** (Si vous avez déjà des animaux)

- notamment celles exigées par la réglementation:

(présentation au public, enseignement, expérimentation, élevage, location, transit, d'animaux avec ou sans C.I.T.E.S.)

1: Livre journal des mouvements d'animaux détenus en captivité (CERFA N° 07-0363), (copie des pages

réservées pour au moins 3 espèces),

2: Inventaire permanent des entrées et des sorties d'animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité (CERFA N° 07-0362),

3: Livre de soins vétérinaires.

(vente d'animaux avec C.I.T.E.S.)

1: Livre d'enregistrement chronologique (CERFA N° 07-0470) pour les animaux inscrits à l'annexe II de la Convention de Washington.

2: Recueil des factures d'achat pour tous les spécimens et recueil des factures de vente pour les spécimens avec C.I.T.E.S.

Ces documents "Papiers" sont disponibles, directement ou par l'intermédiaire de votre libraire, auprès de: Editions BERGER-LEVRAULT Communication - 5, Rue André AMPÈRE – 54 250 CHAMPIGNEULLES (tél. 03 83 38 83 83 - télécopie: 03 83 38 86 10 et 03 83 38 37 12).

- Pour les espèces inscrites aux annexes de la Convention de Washington: copie des certificats dits de la "CITES" ou de la "Convention de Washington" ou copie des factures correspondant à ces mêmes espèces mentionnant le ou les numéros des Certificats CITES. Éventuellement, copie de tout autre document justifiant de l'origine licite de ces spécimens.

● **Pièce n° 21: (pour les établissements existant déjà), comptes annuels** des trois derniers exercices (bilans, comptes de résultats et annexes) présentés selon le plan comptable (**ne concerne pas les élevages amateurs**)...

Pièce n°22: (pour les établissements à créer) Comptes prévisionnels à cinq ans avec plan de financement (ne concerne pas les élevages amateurs).

L'Autorisation d'Ouverture

Les établissements détenant des animaux d'espèces non domestiques sont soumis à Autorisation d'Ouverture au titre:

- de la Protection de la Nature et des Installations Classées pour les établissements de présentation au public,
- de la Protection de la Nature pour les établissements non ouverts au public et les établissements de vente.

L'Arrêté Ministériel du 21 novembre 1997 définit 2 catégories d'établissements:

- Établissement de première catégorie: ce sont les établissements hébergeant des animaux d'espèces non domestiques qui présentent des dangers ou inconvénients graves pour les espèces sauvages, les milieux naturels ainsi que pour la sécurité des personnes. Ce sont:
 - les établissements de présentation au public;
 - les établissements d'élevage, de location, de vente ou de transit lorsqu'ils détiennent des animaux dont la capture est interdite ou appartenant à des espèces inscrites à l'annexe A du Règlement Communautaire Européen N° 338/97 du 09 décembre 1996 ou lorsqu'ils détiennent des animaux d'espèces dangereuses dont la liste figure en annexe 3 (page 22).
- Établissement de deuxième catégorie: ce sont tous les autres établissements dont ceux habilités à héberger, soigner et entretenir les animaux de la faune sauvage momentanément incapables de pourvoir à leur survie dans le milieu naturel.

Demande d'Autorisation d'Ouverture

Le dossier de demande d'Autorisation d'Ouverture doit être déposé par le demandeur ou adressé en envoi recommandé au Préfet du département dans lequel l'établissement est situé.

Les dossiers sont directement déposés ou adressés en envoi recommandé au Préfet du département en huit exemplaires pour les établissements de première catégorie, en deux exemplaires pour les établissements de deuxième catégorie.

Pour les dossiers relatifs aux établissements de première catégorie, le préfet accorde ou non l'Autorisation d'Ouverture après l'avis des diverses administrations concernées, de la commune et de la Commission

Départementale des Sites.

Pour les dossiers relatifs aux établissements de deuxième catégorie, le préfet accorde ou non l'Autorisation d'Ouverture sans consultations obligatoires. **L'Autorisation d'Ouverture est tacite s'il n'y a pas de réponse de l'administration 2 mois après la réception de la demande.**

Constitution du dossier

Le dossier doit comprendre:

- une note mentionnant s'il s'agit d'une personne physique, ses nom, prénoms et domicile et s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande;
- une note précisant la nature des activités que le demandeur se propose d'exercer;
- la liste des équipements fixes ou mobiles et le plan des installations;
- la liste des espèces et le nombre d'animaux de chaque espèce dont la détention est demandée, ainsi que le plan de leur répartition dans l'établissement;
- une notice indiquant les conditions de fonctionnement prévues;
- le certificat de capacité du ou des responsables de l'entretien des animaux dans l'établissement.